

ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS

On trouvera à la treizième page du "Bulletin," les détails des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier de la Société, où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois prochain.

Le trésorier de chaque succursale doit balancer sa caisse le dernier jour de chaque mois, faire son rapport et l'expédier assez tôt pour qu'il soit reçu au Bureau Principal, le ou ava t le deuxième mardi de chaque mois.

Les contributions qui doivent être expédiées au Bureau Principal sont les suivantes:

Contributions pour décès d'épouses;

" maladie;

" décès de sociétaires;

" certificats d'admission;

" Bulletin.

Celles qui restent aux succursales sont les suivantes :-

Propositions de membres ;

Contributions mensuelles

Contributions d'installation;

Livrets.

Règlements.

Tout mandat-poste doit être fait payabee à l'ordre de l "Société Bienveillante St-Roch" et non pas à 'ordre d'un officier quelconque du Bureau Principal L'officier en faveur duquel est fait le mandat peut être absent, et ces absences peuvent créer des difficultés; d'ailleurs, il est plus régu ier d'en agir ainsi.

ABONNEMENT: 25c. PAR AN

La Succursale Jacques-Carti. No 2 établie dans la paroisse St-Roch de Québec, cesse d'exister à partir du premier avril courant. Elle est transférée au Bureau Principal.

Détails des déboursés à faire pour devenir membre de la Société Bienveillante St-Roch. De 18 à 20 ans.

Proposition	\$ 0 25
Examen médical (payé au médecin par l'aspirant)	0 50
Bulletia	0 25
Contribution mensuelle, 1 mois	0 10
Un règlement	0 30
Un livret	0 50
Contribution d'installation	1 00
Contribution aux décès d'éponses	0 50
Contribution à la maladie	1 50
Contributions au décès de membres	1 00
Cortificat d'admission de 18 à 20 ans	0 25
Total	\$ 6 75